

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20150701_DL_09

OBJET :

Décision modificative n°1
de l'exercice 2015

Date de convocation :
19 juin 2015

Date de séance:
1^{er} juillet 2015

Date d'affichage :
15 juillet 2015

Membres en exercice : 44

Membres présents : 29

Membres votants : 41

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le 1^{er} juillet à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaients présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Pascal BOHIN, Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Anne-Marie DORION, François DURIEUX, James HECQUET, Olivier JARDE, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Frédéric LECOMTE, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Jean-Christophe LORIC, Jean-Dominique PAYEN, Christian PRUD'HOMME, Jean-Claude RENAUX, Gérard RICHEZ, Florence RODINGER, François ROUILLARD, Philippe VARLET et Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Julien LEFEBVRE

Pouvoirs : Philippe CHEVAL à Jean-Marie BLONDELLE
Laurent SOMON à Pascal BOHIN
Annie VERRIER à Ernest CANDELA
Stéphane HAUSSOULIER à Philippe COCQ
Emmanuel MAQUET à François DURIEUX
Martin DOMISE à Olivier JARDE
Bénédicte THIEBAUT à Jean-Claude LECLABART
Jean-Yves BOURGOIS à Jean-Christophe LORIC
Yves DERRIEN à Florence RODINGER
Isabelle de WAZIERS à François ROUILLARD
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Myriam DEMAILLY à Michel WATELAIN

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le budget primitif 2015 approuvé par délibération n°5 du Comité syndical du 16 décembre 2014
- Vu les résultats de l'exercice 2014 constatés au compte administratif approuvé par délibération n°7 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015
- Vu l'affectation du résultat de l'exercice 2014 approuvé par délibération n°8 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015
- Vu le projet de Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2015,

DELIBERE

ARTICLE 1 - La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2015 est approuvée.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2014 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés	Reports 2014 + modifications 2015	Totaux budgets 2015
Budget principal - Fonctionnement	1 324 100,00	244 781,71	1 568 881,71
Budget principal - Investissement	611 300,00	558 105,85	1 169 405,85
Budget annexe - Fonctionnement	5 617 240,00	2 578 558,30	8 195 798,30
Budget annexe - Investissement	20 076 878,00	-1 523 785,76	18 553 092,24

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.